

COMMUNE DE RAINVILLERS

Mairie - 1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS

Téléphone : 03.44.47.72.06 / Mail : mairie-rainvillers@wanadoo.fr

Article I2121-25 du code général des collectivités territoriales

« Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, s'il existe. »

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 08H00, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Benjamin DURAND, 1^{er} Adjoint.

Présents : Julie HINARD, Jacques GIRARD, Stéphane NOUVIAN, Philippe BRICONGNE, Thomas NOBLESSE, Philippe COUVEZ, Stéphanie CARON, Mélanie STAELENS, Morgane ADEMI, Sébastien QUENTIN.

Absent représenté : Laurent LEFEVRE pouvoir à Benjamin DURAND.

Absents non représentés : Noël RYCKEBOER, Solen GUILLEMANT, Stéphane QUILLES.

Secrétaire de séance : Stéphane NOUVIAN.

Numéro	Libellé	Vote
2023-17	Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023	Sont élus délégués M. NOBLESSE Thomas : 12 voix M. DURAND Benjamin : 12 voix M. LEFEVRE Laurent : 10 voix Sont élus suppléants Mme HINARD Julie : 12 voix M. BRICONGNE Philippe : 11 voix M. NOUVIAN Stéphane : 11 voix

Affichée et publiée par voie électronique le : 12 juin 2023



Le 1^{er} adjoint,

Benjamin DURAND

COMMUNE DE RAINVILLERS

DEPARTEMENT DE L'OISE - ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE BEAUVAIS II

Mairie - 1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS
Téléphone : 03.44.47.72.06 / Mail : mairie-rainvillers@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUIN 2023

Délibération n° 2023/17

Date de convocation : 23 mai 2023

Nombre de Membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents
15	15	11

OBJET : Désignation des délégués et des suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 08H00, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Benjamin DURAND, 1^{er} Adjoint.

Présents : Julie HINARD, Jacques GIRARD, Stéphane NOUVIAN, Philippe BRICONGNE, Thomas NOBLESSE, Philippe COUVEZ, Stéphanie CARON, Mélanie STAELENS, Morgane ADEMI, Sébastien QUENTIN.

Absent représenté : Laurent LEFEVRE pouvoir à Benjamin DURAND

Absents non représentés : Noël RYCKEBOER, Solen GUILLEMANT, Stéphane QUILES.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;
- Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu la circulaire NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.
- **Considérant** que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, **TROIS** délégués puis **TROIS** suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Stéphane NOUVIAN.

Le bureau électoral était présidé par Monsieur Benjamin DURAND, 1^{er} Adjoint.

Il comprenait les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir : Messieurs Jacques GIRARD, Philippe BRICONGNE, Mesdames Julie HINARD et Mélanie STAELENS.

Le 1^{er} Adjoint a présenté la liste des candidats délégués :

- M. DURAND Benjamin
- M. LEFEVRE Laurent
- M. NOBLESSE Thomas

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le 1^{er} Adjoint a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

A déduire bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus :

- M. NOBLESSE Thomas : 12 voix
- M. DURAND Benjamin : 12 voix
- M. LEFEVRE Laurent : 10 voix
- Mme HINARD Julie : 2 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- M. NOBLESSE Thomas
- M. DURAND Benjamin
- M. LEFEVRE Laurent

Le 1^{ère} adjoint a présenté ensuite la liste des candidats suppléants :

- M. BRICONGNE Philippe
- Mme HINARD Julie
- M. NOUVIAN Stéphane

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le 1^{er} Adjoint a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à la désignation des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

A déduire bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus :

- Mme HINARD Julie : 12 voix
- M. BRICONGNE Philippe : 11 voix
- M. NOUVIAN Stéphane : 11 voix
- Mme ADEMI Morgane : 1 voix
- Mme STAELENS Mélanie : 1 voix

Le bureau électoral a proclamé élus suppléants au premier tour de scrutin :

- Mme HINARD Julie
- M. BRICONGNE Philippe
- M. NOUVIAN Stéphane

Fait à RAINVILLERS, le 09 juin 2023



Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Benjamin DURAND

Publié sur le site internet de la commune le :

12 JUIN 2023